



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulouge siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Également présent : 1 citoyen

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 9 août 2022
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Résiliation de la licence d'électricien
 - 5.2. Résolution- Demande au ministère des Affaires municipales et de l'habitation un prolongement du programme PRABAM
 - 5.3. Demande d'appui du Club Age D'or Fort-Coulouge pour une demande de financement dans le cadre du fond région et ruralité de la MRC de Pontiac Volet 2
 - 5.4. Demande d'appui de la municipalité de Mansfield et Pontefract pour une demande de financement dans le cadre du fond région et ruralité de la MRC de Pontiac Volet 2
 - 5.5. Abroger la résolution portant le no : 2022-07-117
 - 5.6. Demande de subvention dans le cadre de vitalisation de la MRC de Pontiac- Volet 4
 - 5.7. Projet PÉDAGO-RÉCRÉO-CULTUREL/ Municipalité du Village de Fort-Coulouge
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Résolution pour l'achat de 8 batteries Li-ion 2100 mAh
 - 6.2. Résolution pour l'achat de 1 radio portatif analogue/numérique
 - 6.3. Résolution pour la vérification et entretien préventif sur le répéteur
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Appel d'offres sur invitation pour travaux de construction de trottoirs 2022
 - 7.2. Appel d'offres sur invitation pour travaux de pavage
 - 7.3. Certification OPA — Préposé au réseau d'aqueduc
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. Achat de bacs de recyclage
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1. Dépôt des états financiers de l'organisme OH pour l'année 2019
 - 9.2. Adoption du budget révisé 2022, déficits d'exploitation Office d'Habitation du Pontiac
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1. Projet développement
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1. Village Relais
12. **FINANCES**
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de septembre 2022
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1. Demande de dons
14. **INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **CORRESPONDANCE**
16. **SUIVI DE DOSSIERS**
17. **VARIA**
18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-138

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR Maire			- Point MRC (ajout) - Rencontre électoral
LUCIE BERTRAND Responsable des parcs et Aréna Comité : consultatif en urbanisme			
PHILIPPE OUELLET Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile Aréna			
GAËTAN GRAVELINE Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme et Chute Coulonge			-Sécurité publique -lumières de rue -Voirie
DEBBIE LAPORTE Responsable du OH et Parcs Comité : Ressources humaines			
NATHALIE DÉNAULT Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna			Don député provinciale- 1000\$ pour Club d'Age d'Or



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

LISE A. ROMAIN			
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i>			
<i>Comité : Ressources humaines</i>			
NAOMIE RIVET			
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2022

2022-09-139

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**

Et résolu à l'unanimité

QUE

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 RÉSILIATION DE LA LICENCE D'ÉLECTRICIEN

2022-09-140

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**

Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la directrice générale à résilier la licence constructeur-propriétaire au numéro dossier: 8275-9465, auprès la Régie du bâtiment du Québec.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**5.2 RÉSOLUTION — DEMANDANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION UN PROLONGEMENT DU
PROGRAMME PRABAM**

2022-09-141

ATTENDU QU'

en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le « Plan d'action pour le secteur de la construction » qui vise à tirer pleinement profit du « Plan québécois des infrastructures » et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie ;

ATTENDU QU'

une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE

les travaux doivent être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

ATTENDU QUE

certaines municipalités de la MRC de Pontiac souhaitent se prévaloir de ce programme, mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main-d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firme d'architectes ou d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE

les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieurs pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le Conseil et la réalisation des travaux ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**

Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités d'au moins un an dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

QU'

une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la FQM, aux MRC et aux municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.3 DEMANDE D'APPUI DU CLUB AGE D'OR FORT-COULONGE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND RÉGION ET RURALITÉ DE LA MRC DU PONTIAC VOLET 2

2022-09-142

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge appuie la présente demande du Club Âge d'Or Fort-Coulonge au fond région et ruralité dans dans l'espoir de rénover le bâtiment et la toiture.

ADOPTÉE

5.4 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD ET PONTEFRACT- POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND RÉGION ET RURALITÉ DE LA MRC DU PONTIAC VOLET 2

2022-09-143

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge appuie la présente demande de la municipalité de Mansfield et Pontefract au fond région et ruralité dans le cadre de l'obtention d'un chapitre qui sera utilisé comme outil de levier en développement socio-économique local et régional de nos communautés Ponticoise.

ADOPTÉE

5.5 ABROGER LA RÉOLUTION PORTANT LE NO : 2022-07-117

2022-09-144

Il est proposé par **DEBBIE LAOPRTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge acceptent d'abroger la résolution portant le numéro 2022-07-117

ADOPTÉE

5.6 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VITALISATION DE LA MRC DE PONTIAC- VOLET 4

2022-09-145

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge, désire augmenter l'offre et l'accessibilité à des milieux de pratique de sport pour la santé et le bien-être de ses citoyens ;

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge désire faire la construction d'un pumtrack ;



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE

la municipalité du village de Fort-Coulonge, procédera à la demande dans le cadre de vitalisation de la MRC de Pontiac Volet 4;

ATTENDU QU'

le conseil municipal confirme un engagement monétaire de 40 000 \$ pour bonifier ce projet, suite à l'acceptation et l'obtention de la subvention du Volet 4 ;

Il est proposé par **DEBBIE LAOPRTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la Directrice générale à signer un protocole avec la MRC de Pontiac et donc le conseil dédit une somme monétaire de 40 000 \$ de leur budget pour ce projet.

ADOPTÉE

5.7 PROJET PÉDAGO-RÉCRÉO-CULTUREL/ MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2022-09-146

ATTENDU QUE

la bibliothèque de la municipalité du Village de Fort-Coulonge fait la demande de financement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour un projet concernant à la santé mentale des jeunes de 12-18 ans provenant des municipalités du Village de Fort-Coulonge et de la municipalité de Mansfield-de-Pontefract;

ATTENDU QUE

la contribution de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge doit équivaloir à au moins 10% du budget total du projet divisé entre les 2 municipalités;

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge appuient la bibliothèque dans la demande de financement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour un projet qui concerne la santé mentale des jeunes de 12-18 ans provenant des municipalités du Village de Fort-Coulonge et de la municipalité de Mansfield-de-Pontefract.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE 8 BATTERIES LI-ION 2100 MAH

2022-09-147

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'achat de 8 batteries Li-ion 2100 MAH pour le service d'incendie, pour la somme de 736,00 \$, plus les taxes de l'entreprise Centre de Téléphone Mobile (CTM).

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6.2 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE 1 RADIO PORTATIF ANALOGUE/NUMÉRIQUE

2022-09-148

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'une radio portatif analogue/numérique pour le service d'incendie, pour la somme de 917,64 \$, plus les taxes de l'entreprise Centre de Téléphone Mobile (CTM).

ADOPTÉE

6.3 RÉSOLUTION POUR LA VÉRIFICATION ET ENTRETIEN PRÉVENTIF SUR LE RÉPÉTEUR

2022-09-149

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent les vérifications et entretiens préventifs sur répéteur pour le service de communication située à la caserne de pompiers, pour la somme de 682,50 \$, plus les taxes de l'entreprise Centre de téléphone mobile (CTM).

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS 2022

2022-09-150

ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offres sur invitation pour les travaux de construction de trottoirs ;

ATTENDU QUE

la Municipalité a invité deux (2) entreprises à soumissionner ;

ATTENDU QUE

deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres et sont conformes ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge octroie le contrat pour les travaux de construction de trottoirs municipaux à l'entreprise Construction Pontiac, soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offres soit au montant de 26 900 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX DE PAVAGE

2022-09-151

ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavages ;

ATTENDU QUE

la Municipalité a invité deux (2) entreprises à soumissionner ;

ATTENDU QUE

deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres et sont conformes ;

Il est proposé par **DEBBIE LAOPRTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge octroie le contrat pour les travaux de pavage à l'entreprise Pavage Massie, soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offres soit au montant de 88 500,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1035PC

7.3 CERTIFICATION OPA — PRÉPOSÉ AU RÉSEAU D'AQUEDUC

2022-09-152

ATTENDU QUE

le certificat de qualification de préposé à l'aqueduc est obligatoire pour toute personne qui veille à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution, et qui assure que l'eau distribuée à la suite de ses interventions est conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

ATTENDU QUE

le Cégep de Saint Laurent (Centre de service scolaire des Trois-Lacs) est disposé à offrir cette formation en Outaouais ;

ATTENDU QUE

la demande de subvention à Service Québec (Emploi Québec) sera faite sous peu pour éventuellement recevoir un remboursement partiel ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise des démarches d'inscription à 2 employés au numéro 300-007 et 200-007 pour la Certification OPA — Préposé au réseau d'aqueduc qui est prévu le 24 octobre 2022.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE

2022-09-153

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise l'achat de 40 bacs roulants de 360 litres avec logo municipal pour le recyclage de la compagnie USD Global inc. d'une somme de 4 803,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISME OH POUR L'ANNÉE 2019

2022-09-154

ATTENDU QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt des rapports financiers de l'organisme OH ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge autorisent le paiement de 3 155 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

9.2 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022, DÉFICITS D'EXPLOITATION OFFICE D'HABITATION DU PONTIAC

2022-09-155

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt du budget 2022 (révisé) pour l'organisme 00594 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU PONTIAC approuvé par l'organisme le 29 juillet 2022.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PROJET DÉVELOPPEMENT

2022-09-156

Une demande de discussion a été demandée à huis clos, ouverture de la discussion à 19h29 par **DEBBIE LAPORTE** et fermer à 19h39 par **LISE A ROMAIN**

ATTENDU QUE

l'entrepreneur s'engage à développer 8 terrains, pour ce faire, il aimerait acquérir la rue Dumouchel au numéro de cadastre 4 639 022 sur une longueur de 383 mètres sur 20,12 mètres de large ;

ATTENDU QUE

les frais notariés, études et tout test devront être faits par et aux frais de l'entrepreneur ;

ATTENDU QUE

aucun service de la voirie ne sera fourni par la municipalité, aucun installation et équipement pour la conduite d'eau et égout ne sera construit par la municipalité ;

ATTENDU QUE

une autre rue devra être faite par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE

l'entrepreneur procède à ce développement ;

Le vote a été demandé :

VOTE					
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre	
Mme Lucie Bertrand	Conseillère	1	✓		
M. Philippe Ouellet	Conseiller	2	✓		
M. Gaétan Graveline	Conseiller	3			✓
Mme. Debbie Laporte	Conseillère	4			✓
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5			✓
Mme Lise A. Romain	Conseillère	6	✓		
Mme Christine Francoeur	Maire		✓		

Il est proposé par

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise l'entrepreneur à acquérir la rue Dumouchel avec les conditions ci-haut, et dans l'éventualité que l'entrepreneur aille de l'avant avec ce projet de développement le plan en annexe. (Voir annexe 1.)

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 VILLAGE-RELAIS

2022-09-157

ATTENDU QUE

la municipalité a reçu le plan d'action et aménagement de service de madame **ALEXANDRA VÉZINA** de **PUNCH COMMUNICATION**



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par **LISE A ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité
QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptant le plan d'action et aménagement de madame **ALEXANDRA VÉZINA** de **PUNCH COMMUNICATION**, acceptent de compléter le processus du programme.

ADOPTÉE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS D'AOÛT 2022

2022-09-158

ATTENDU QUE

Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du *Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* ;

ATTENDU QUE

les comptes du mois d'août ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et LUCIE BERTRAND**

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 83 528,95 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	30 855,81	\$
Opérations courantes payées	(21 018,86)	\$
Immobilisations payées	0	\$
Opérations courantes à payer	73 692,00	\$
Total	83 528,95	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 7^e jour du mois de septembre 2022.


NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 DEMANDE DE DONS

2022-09-159

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent un montant de 300 \$ pour l'achat des bonbons qui seront distribués par les pompiers pour la fête d'Halloween.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-160

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h12

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».